ZONES PROVISOIREMENT INACTIVES

Réf : AIP France ENR 5.1 p509 à 510

NOM OU IDENTIFI-CATION	LIMITES LATERALES	LIM VERT	NATURE DE LA RESTRICTION OU DU DANGER
LF-P 86 LA HAGUE (1)	494357 N - 0020000W, arc sens horaire de 10 Km (5,4NM) de rayon centré sur 494100N - 0015300W, 493804N - 0020000W, 494357N - 0020000W	FL065 SFC	Zone de sûreté aérienne confiée à l'Armée de l'air et de l'espace et activable H24 par NOTAM (2) dans laquelle sont mis en oeuvre des moyens de défense sol-air. La présente zone, lorsqu'elle est activée, se substitue à la P 7 LA HAGUE, et est associée à la LF-R 86 décrite ci-après. (1) Voir carte ENR 5.1.5.1 - ZONES LF-P 86 - R 86 et ENR 5.1.5.1 A pour conditions de pénétration. (2) Celui-ci est demandé par le CNOA LYON MONT VERDUN selon les instructions gouvernementales. Il est adressé : - directement au SIA qui le diffuse avec un préavis de mise en oeuvre au moins égal à 48 HR. - en copie à la DTA/MCU 1, à la DSNA/DO, au CRG/BEP Nord-Ouest, à la DSAC Ouest, au SNA Ouest et au CRNA Ouest.
LF-R 29 ILE LONGUE (1)	Cercle de 30 km (16,2 NM) de rayon centré sur 481830N - 0042906W.	FL065 SFC	Zone activable par NOTAM (2) pour raisons de sûreté aérienne, dont la gestion est assurée par l'Armée de l'Air et de l'Espace lorsqu'elle est activée. A l'exclusion des parties interférentes qui conservent leur statut : - de la LF-P 112, de la LF-P 218 L et de la LF-P 84, - des LF-R 140, LF-R 141, LF-R 154 LOW, LF-R 157 LOW, LF-R 195 et LF-R 294 A et B (lorsqu'elles sont actives). L'utilisation des CTR Brest, Lanvéoc, Landivisiau et la TMA Iroise est adaptée conformément au ENR 5.1.5.1.C. (1) Voir carte ENR 5.1.5.1 - ZONE LF-R 29 et ENR 5.1.5.1 C pour conditions de pénétration. (2) Celui-ci est préparé par le CNOA LYON MONT VERDUN selon les instructions gouvernementales et transmis à la DIRCAM/DUEA. La DIRCAM/DUEA l'adresse : - au SIA qui le diffuse avec un préavis de mise en oeuvre au moins égal à 48 HR. - en copie à la DTA/MCU, à la DSNA/DO, au CRG/BEP Nord-Ouest, à la DSAC Ouest, au SNA Ouest, au CRNA Ouest, au CCMAR Atlantique et au CECLANT
LF-R 86 LA HAGUE (1)	494357 N - 0020000W, 495701 N - 0014925W, arc sens horaire de 30 Km (16,2 NM) de rayon centré sur 494100N - 0015300W, puis 492458N - 0015624W, 493000N - 0020000W, 494357N- 0020000W.	FL065 SFC	Zone de sûreté aérienne confiée à l'Armée de l'air et activable H24 par NOTAM (2) dans laquelle sont mis en oeuvre des moyens de défense sol-air. Cette zone s'active simultanément avec la P 86 La Hague. A l'exclusion : - de la LF-P 86 LA HAGUE, des LF-P 6.1 et 6.2 FLAMANVILLE et de la LF-P 81 qui conservent leur statut publié dans l'AIP France - de la RMZ CHERBOURG dont le statut est adapté lorsqu'elles est active, - lorsque la RMZ CHERBOURG n'est pas active, de la partie interférente du volume d'aérodrome (défini par un volume de 2,7 Nm de rayon centré sur l'ARP de Cherbourg-Manche allant du sol à 2500 ft AMSL) au sein de laquelle des procédures spécifiques sont à appliquer. (1) Voir carte ENR5.1.5.1 - ZONES LF-P 86 - R 86 et ENR5.1.5.1 B pour conditions de pénétration. (2) Celui-ci est demandé par le CNOA LYON MONT VERDUN selon les instructions gouvernementales. Il est adressé : - directement au SIA qui le diffuse avec un préavis de mise en oeuvre au moins égal à 48 HR, - en copie à la DTA/MCU 1, à la DSNA/DO, au CRG/BEP Nord-Ouest, à la DSAC Ouest, au SNA Ouest et au CRNA Ouest.
LF - R 127 A VOSGES	480700N, 0070000E 480700N, 0072100E 480300N, 0072100E 475000N, 0070900E 475000N, 0070000E 480700N, 0070000E	FL 145 FL 115	Activités de vol à voile réservées aux Comités régionaux Alsace et Franche Comté. Activable 25 jours par an maximum, SR-30 à SS+30 accordé selon protocole. IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Bâle Info 130.9 MHz ATIS Bâle : 127.880 MHz.

LF-R 127 B VOSGES	480700N, 0070000E 480700N, 0072100E 480300N, 0072100E 475000N, 0070900E 475000N, 0070000E 480700N, 0070000E	FL 195 FL 145	Activités de vol à voile réservées aux Comités régionaux Alsace et Franche Comté. Activable 25 jours par an maximum SAM : 1000 à CS DIM et JF : LS-30 à 1600 ETE -1h accordé selon protocole. IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Bâle Info 130.9 MHz ATIS Bâle : 127.880 MHz.
LF-R 213 NORD-EST (1)	NIL	NIL	Contournement obligatoire. Zone dédiée à la réalisation des exercices caractéristiques de la Défense pour l'entraînement à la pénétration très basse altitude et aux attaques air/sol tous temps. Activable à J - 30 par NOTAM. Activité réelle connue de : CDC de Cinq Mars la Pile (RAKI RADAR 119.700) ou CDC de Drachenbronn (RIESLING RADAR) si réactivé, à défaut CDC de remplacement, ST DIZIER APP, OCHEY APP, LUXEUIL APP, ETAIN APP, PARIS ACC/FIC, SIV SEINE, VATRY INFO, LORRAINE TWR, SIV BALE, SIV STRASBOURG, ATIS STRASBOURG et ATIS BALE. (1) Voir carte ENR5.1.5.1 - ZONE LF-R 213,et ENR 5.1.5.1 D pour conditions de pénétration et mesures particulières.
LF-R 213 NORD-EST A	49°18'26"N 005°07'45"E 49°15'59"N 005°31'20"E 49°13'59"N 005°50'00"E 49°00'00"N 005°50'00"E 48°57'30"N 005°54'30"E 48°45'11"N 006°15'32"E 48°33'00"N 005°57'28"E 48°22'40"N 005°58'20"E 48°19'30"N 005°51'40"E 48°05'12"N 005°23'55"E 48°01'09"N 005°15'57"E 48°03'14"N 005°08'20"E 48°23'46"N 004°20'23"E 48°34'53"N 004°11'14"E 48°49'33"N 004°11'03"E 49°02'06"N 004°10'25"E 49°07'23"N 004°10'25"E 49°11'30"N 004°25'00"E 49°17'00"N 004°45'00"E 49°18'26"N 005°07'45"E	FL 115 250 ft ASFC	A l'exclusion des zones LF-R 175A de SUIPPES, LF-R 3 B de VOUZIERS-SECHAULT et LF-R 6 A et B de MAILLY. Plancher FL 065 dans les limites latérales de la TMA 4 SEINE et FL 055 dans les limites latérales de la LF-R 213 Nord-Est C.
LF-R 213 NORD-EST B	48°45'11"N 006°15'32"E 48°43'30"N 006°18'26"E 48°44'48"N 006°19'42"E 48°31'46"N 006°49'28"E 47°59'39"N 006°48'30"E 47°50'00"N 006°48'30"E 47°54'00"N 006°25'00"E 47°45'30"N 006°23'06"E 48°01'09"N 005°15'57"E 48°05'12"N 005°23'55"E 48°19'30"N 005°51'40"E 48°22'40"N 005°58'20"E 48°33'00"N 005°57'28"E 48°45'11"N 006°15'32"E	FL 115 250 ft ASFC	Plancher 6500 ft AMSL à l'Est de l'axe LUL - MIRGU - OBORN de l'AWY R 112.
LF-R 213 NORD-EST C	49°18'26"N 005°07'45"E 49°15'59"N 005°31'20"E 49°13'59"N 005°50'00"E 49°00'00"N 005°50'00"E 48°50'53"N 005°42'25"E 48°50'53"N 005°23'55"E 49°18'26"N 005°07'45"E	FL 055 250 ft ASFC	A l'exclusion de la CTR Etain.
LF-D 562 - LA VALETTE	Secteur circulaire de 1.35 NM de rayon centré sur : 442319N, 0063810E Limité par les azimuts 330° et 015°	FL 100 SFC	Tirs Sol/Sol.